

LETTRE OUVERTE

Port-au-Prince, le 16 mai 2020

Me Lucmane DELILE
Ministre de facto de la justice et de la
Sécurité publique

En ses Bureaux.-

Monsieur le Ministre de facto,

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) et le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), le premier est un cabinet d'avocat et le second une organisation, tous deux défendant les Droits Humains des personnes en situation de précarités socio-économiques, victimes de terrorisme d'État, s'empressent de vous informer que des informations relatives à une probable déportation vers Haïti du criminel Emmanuel Toto Constant, l'un des auteurs matériels et/ou intellectuels du massacre de Raboteau, d'ici au 26 mai courant serait déjà actée au niveau de l'administration fédérale américaine.

Le BAI et le RNDDH vous rappellent qu'Emmanuel Toto Constant est un criminel, jugé et condamné par contumace par le Tribunal Criminel des Gonaïves dans le procès du massacre de Raboteau du 16 Novembre 2000, appert copie du jugement publié dans « Le Moniteur en date du 23 novembre 2000 ». En application des dispositions de l'article 369 du CIC : « **le contumax, rebelle à la loi, perd la jouissance et l'exercice de ses droits civils** ». Réapparu, il doit se rendre à l'autorité légitime ou être saisi par les autorités policières aux fins de droit. Pour un criminel comme Emmanuel Toto Constant, passé maître dans l'art de défaire la justice aux USA et en Haïti, il doit impérativement être saisi par la police.

Préoccupés par l'arrivée éventuelle du criminel Emmanuel Toto Constant, le BAI et le RNDDH vous demandent d'instruire le Commissaire du Gouvernement de la Croix-des-Bouquets à l'effet de mobiliser la police judiciaire pour saisir ce plus grand fugitif des années 1990/2000 à sa descente d'avion, sur le tarmac de l'aéroport Toussaint Louverture, et le livrer à la justice des Gonaïves pour être fait ce que de droit.

Le BAI et le RNDDH vous demandent par ailleurs d'instruire le Commissaire du Gouvernement de Port-au-Prince d'ordonner à la police judiciaire de saisir un autre contumax qui élit domicile au Ministère de La Défense: le nommé Jean

Robert Gabriel, membre du soi-disant Haut Etat-major des Forces Armées d'Haïti (FAD'H), identifiées par la société civile d'en-bàs comme étant une armée Rose au service du régime « Bandi legal » du Parti Haïtien Tèt Kale (PHTK) de Monsieur Jovenel MOISE, pour le livrer, lui aussi, aux fins de droit, à la justice des Gonaïves.

Monsieur le Ministre de facto, en agissant comme sollicité, vous éviterez l'effondrement spectaculaire, indignant, dégoûtant et déroutant du système judiciaire haïtien, à un moment où les bandits redoublent d'énergies et tiennent en défi tant les lois que les autorités de la République.

Persuadés de l'écho favorable de cette requête de votre part, le BAI et le RNDDH vous prient de recevoir, Monsieur le Ministre de facto, leurs salutations authentiquement patriotiques.



Mario JOSEPH, Av
BAI



Pierre ESPERANCE
RNDDH